



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU le 24 MAR. 2023

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Réglementations et de la Vie Citoyenne**

Vannes, le **22 MARS 2023**

Affaire suivie par : Corinne BOUTET-DREAN
Tél : 02 97 54 86 35
Mél : corinne.boutet-drean@morbihan.gouv.fr

LE PRÉFET

à

Monsieur Joël LEMAZURIER
Mairie de GUILLIERS
Rue de la mairie BP 1
56490 GUILLIERS

OBJET : Recours CNAC – LIDL LA GACILLY

Le 14 novembre 2022, je vous ai fait savoir qu'un recours avait été formé devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial contre l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 20 septembre 2022 accordant à la SNC LIDL représentée par M Etienne COURSEAU, en qualité de responsable immobilier, l'extension par démolition reconstruction sur site d'un supermarché à l enseigne LIDL, d'une surface de vente de 1 418 m², sur les parcelles AP 690-691-692-766 et 767 sis 2 Rue de la Châtaigneraie à LA GACILLY (56200).

Je vous informe que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, lors de sa séance du 23 février 2023, a rejeté ce recours.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
la cheffe du bureau des réglementations et de
la vie citoyenne

Anne Gaëlle RUNIGO